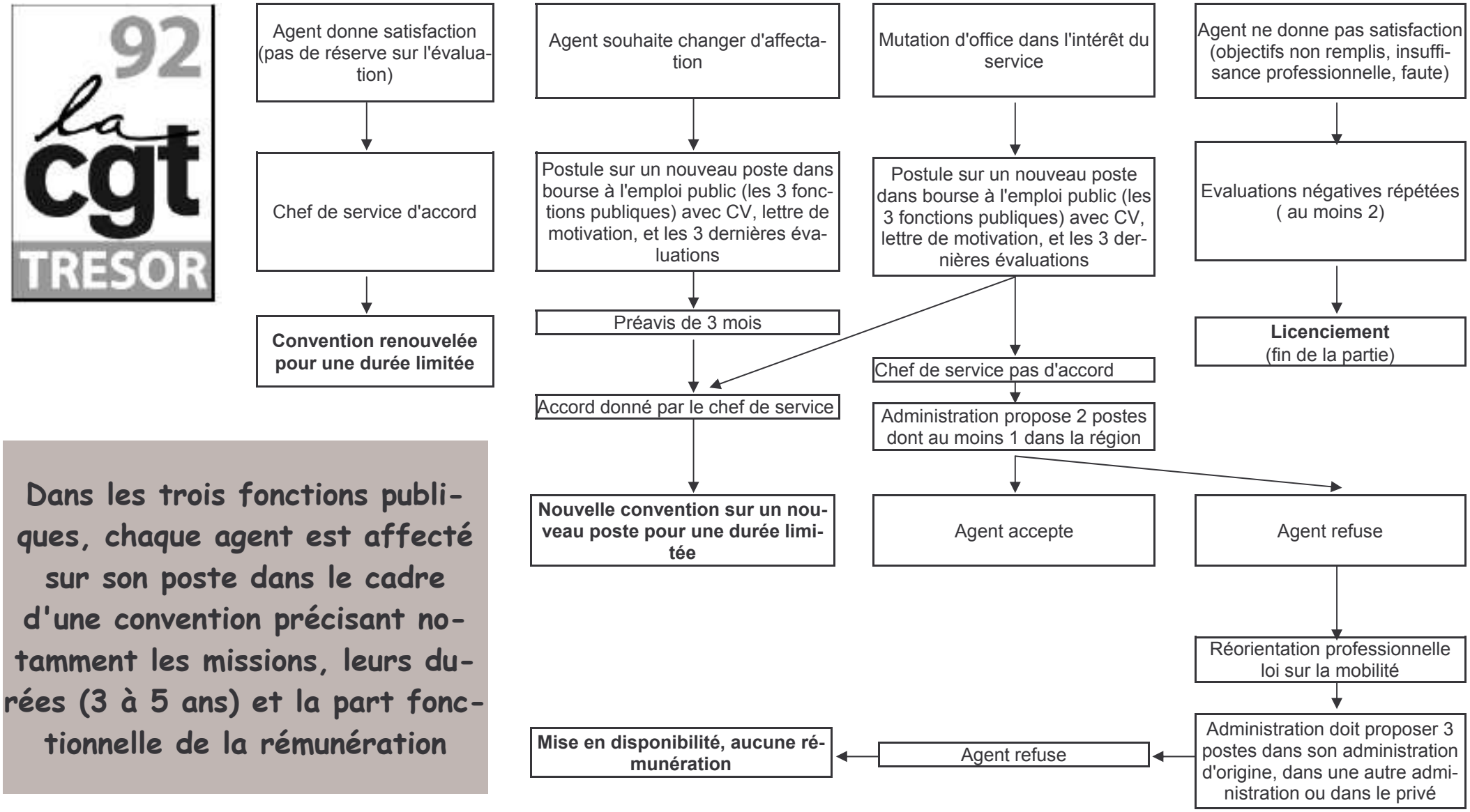

Dans les trois fonctions publiques, chaque agent est affecté sur son poste dans le cadre d'une convention précisant notamment les missions, leurs durées (3 à 5 ans) et la part fonctionnelle de la rémunération

ETES-VOUS PRETS A L'ACCEPTER?